



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 juin 2022

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Damien TAISNE (donne procuration à Dominique BULTEZ), Emilie SAILLY absents excusés
Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Approbation du CR précédent

1) CAVM : Abandon du projet de construction d'une salle de sports intercommunale - Rétrocession d'une parcelle à la Commune

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole avait envisagé de doter les communes d'Artres, Quérénaing, Monchaux sur Ecaillon et Verchain-Maugré d'une salle de sports intercommunale. Il avait été décidé d'implanter ce bâtiment au sein de Verchain-Maugré sur la parcelle cadastrée A 1569. Cette parcelle, d'une surface de 5 678 m², a été cédée à la CAVM au prix de l'euro symbolique, suivant l'acte reçu par Maître PANTOU, Notaire à Valenciennes le 20 décembre 2019.

Ce projet ayant été abandonné, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a décidé de vendre, au prix de l'euro symbolique, cette parcelle à la commune de VERCHAIN MAUGRE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Se prononcent favorablement sur le transfert de propriété au profit de la commune de Verchain-Maugré le terrain cadastré A 1569, d'une superficie de 5 678 m² ;
- Décident que cette rétrocession aura lieu à l'euro symbolique hors frais et taxes ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière,

Les écritures comptables seront inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité.

N°2022/06/16-01

2) SERVICE PERI-SCOLAIRE : CANTINE : tarifs.

L'assemblée prend connaissance des tarifs du prestataire API qui livre les repas, actualisé, au 1^{er} janvier 2022, conformément à la Loi Egalim. 9391 repas ont été servis en 2021, contre 7150 en 2018.

Monsieur le maire rappelle la délibération 2021/05/28-01 qui fixe les tarifs des tickets de la cantine appliqués depuis le 1^{er} septembre 2021 :

Enfants domiciliés à Verchain-Maugré :

- Ticket rose maternelle : 3,60€
- Ticket vert primaire : 3,70€

Enfants non domiciliés à Verchain-Maugré :

- Ticket violet maternelle : 3,80€

- Ticket marron primaire : 3,90€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Enfants domiciliés à Verchain-Maugré :

- Tarif maternelle : 3,70€
- Tarif primaire : 3,80€

Enfants non domiciliés à Verchain-Maugré :

- Tarif maternelle : 3,90€
- Tarif primaire : 4,00€.

N°2022/06/16-02

Le tarif de la participation à la garderie reste inchangé. 1,30€ l'heure pour le 1^{er} enfant et 1,10€, l'heure, à partir du second. Afin d'accueillir au mieux les enfants, il est demandé d'inscrire les enfants au travers du logiciel de réservation. A défaut, une majoration du tarif horaire pourrait être appliquée.

3) RH

- Recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat aidé

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'agent en charge de l'accompagnement des enseignants et de l'entretien des locaux à l'école a reconduit son temps partiel. Il serait opportun de créer un poste au sein des services techniques dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence » à compter du 1^{er} septembre 2022. Monsieur le Maire fait remarquer que pour les besoins du service, l'agent pourrait être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un poste en contrat aidé selon la réglementation en vigueur (CUI-CAE- PEC..) à compter du 1^{er} septembre 2022, selon la convention qui sera définie par Mr le Préfet du Nord,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent qui sera recruté,
- d'autoriser l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

N°2022/06/16-03A

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité CANTINE GARDERIE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu les effectifs scolaires,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir les services de garderie et de cantine périscolaire qui voient leur fréquentation en hausse ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de adjoint technique relevant de la catégorie

hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures et 40 minutes.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 07 juillet 2023 inclus.

Il devra justifier d'expérience professionnelle en lien avec le poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint technique échelon 6 (Echelle C1), l'agent pourra bénéficier du supplément familial de traitement. L'indice de rémunération pourra être évolutif (selon l'évolution réglementaire de la grille).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2022/06/16-03B

Après discussion, il est décidé de ne plus faire appel à la société de nettoyage pour l'entretien supplémentaire de l'école dû au contexte sanitaire lié à la Covid.

4) CAVM Demande de subvention dans le cadre du FSIC

Salle des fêtes « Yvon DESREUX » Rénovation bardage, peinture Travaux d'électricité et d'éclairage (led), installation d'un limiteur de son.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents travaux envisagés à la salle des fêtes : installation d'un éclairage économe en énergie, travaux de peinture par les employés communaux, rénovation du bardage extérieur et installation d'un limiteur de son.

Il est proposé à l'assemblée de compléter le financement de ces travaux par une demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération de Valenciennes dans le cadre du FSIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAVM dans le cadre du FSIC.
- d'autoriser Mr le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers afférents

N°2022/06/16-04

5) CAVM Demande de subvention dans le cadre du FSIC

Travaux réfection trottoirs - Rue du Joncquois –

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission travaux a demandé des devis de réfection des trottoirs de la rue du Joncquois.

Compte tenu des éléments du budget, il propose la rénovation des trottoirs de la rue du Joncquois.

Il présente les devis de ces travaux qui constituent la base du dossier de demande de subventions.

Le montant global des travaux a été estimé à 24 835,68€ HT, s'ajoute l'assistance à maîtrise d'œuvre de 2 200,00€ HT.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2022/06/16-05

6) Association CFEVM Demande de subvention 2022

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de verser la subvention suivante, à l'association :

	Montant en €uros
Comité des Fêtes et d'Entraide	1.300

N°2022/06/16-06

DIVERS

- Me BULTEZ informe les élus des avancées de la commission fêtes concernant :
Repas des Aînés le 11/9/2022
Journée du patrimoine le 18/9/2022 avec l'ouverture de l'église
- Festivités du 14 juillet dépôt d'une gerbe au monument à 10h30
- Demande d'installation d'une boîte à pizzas : un camion est déjà présent.
- Demande d'installation d'un distributeur de fleurs : non retenu
- CAVM RLPi : pas d'observations
- Aménagement de la place du 8 mai Ruissellement synthèse de la rencontre du 15/6/2022 par Mr Gabelle et M le Maire
- Service cantine organisation Mr Maire invite les élus à venir assister au service

Levée de séance à 20h40
Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Christian BISIAUX